

Le projet de l'IPEMED pour le Forum Mondial de l'Eau 2012 :

Considérer la Méditerranée comme le « Bassin des bassins » fluviaux et des grandes villes de la région, et mettre en place des outils correspondants communs de gouvernance et de gestion.

Octobre 2011

Présentation du projet à la suite de l'Atelier de Porto (27 septembre 2011), organisé en marge de l'Assemblée du REMOB/MENBO

En vue d'apporter une contribution aux travaux du Forum Mondial de l'Eau de Marseille, en mars 2012, l'Institut de Prospective Economique du Monde Méditerranéen (IPEMED) propose un projet fondé sur une approche nouvelle du bassin méditerranéen, considéré comme un « **Bassin de bassins** ».

Cette approche solidaire et coopérative, sous-tendue par la notion de **droit à l'eau**, vise à atteindre l'objectif d'accès à l'eau pour tous. Elle contribue aussi à faire de l'eau un sujet de rapprochement – et non de division – entre les populations du pourtour méditerranéen.

Le projet de l'IPEMED se concrétisera par la mise en place d'instruments d'intervention à l'échelle de la Méditerranée dans son ensemble, pouvant s'inspirer des organisations de bassins existant dans certains pays et assurant la gestion intégrée des bassins fluviaux.

Ce projet a été débattu lors de **deux ateliers de travail organisés par l'IPEMED, le 7 juillet 2011 à Paris et le 27 septembre 2011 à Porto**, à chacun desquels ont participé une vingtaine de spécialistes et de responsables de l'eau venant de différents pays du pourtour méditerranéen. Ces réunions ont permis d'orienter le projet vers un schéma pragmatique et consensuel ; il doit néanmoins être à nouveau concerté, être défini avec plus de précision, et faire l'objet d'engagements réels de la part d'un nombre suffisant de parties prenantes.

Ces étapes feront l'objet d'une **réunion des parties prenantes à Beyrouth en novembre 2011** et d'une **première présentation au Forum Méditerranéen de l'eau (Marrakech, 19-20 décembre 2011)**. Le Forum Mondial de Marseille « **Time for solutions** » sera l'occasion d'une présentation finalisée, proposant donc une solution réaliste pour donner plus de cohérence et d'efficacité à la mise en œuvre des politiques méditerranéennes de l'eau.

Consistance du projet

Le projet de l'IPEMED comprend deux composantes, l'une se situant au niveau de la gouvernance et des financements, l'autre se situant au niveau des outils d'appui à la mise en œuvre de politiques appropriées et de bonnes pratiques. La première composante pourrait être considérée comme une « Agence méditerranéenne de l'eau », la seconde comme un « Centre, ou réseau, de ressources sur l'eau en Méditerranée ».

Les discussions de l'atelier de Porto ont conduit à clarifier le projet en l'organisant sur trois niveaux et en précisant sa mise en œuvre progressive :

- Le premier niveau correspond au « Réseau méditerranéen de ressources sur l'eau »,
- Les deux autres niveaux à l' « Agence méditerranéenne de l'eau » pour laquelle il est en effet apparu nécessaire de distinguer – comme c'est le cas pour certaines organisations de bassin :
 - o la structure elle-même (c'est le troisième niveau, reporté à une échéance conditionnelle),
 - o et ce qu'on pourrait appeler un « Comité du bassin méditerranéen », à l'instar des Comités de bassin de certains pays, au sud comme au nord de la Méditerranée (c'est le second niveau du projet).

Premier niveau : le Réseau méditerranéen de ressources sur l'eau

Plusieurs institutions méditerranéennes reconnues œuvrent dans le domaine de l'eau pour recueillir et diffuser de l'information, favoriser les échanges d'expériences et de savoir faire, assurer une réflexion prospective, offrir leur expertise et assurer des formations adaptées aux besoins des pays de la région, etc. Une mutualisation de leurs compétences au sein d'un Réseau méditerranéen coordonné de ressources sur l'eau (ou Mediterranean Water Knowledge Hub), se traduirait par une plus grande synergie entre leurs champs respectifs de compétences. Il s'agirait là d'un instrument essentiel pour mettre en œuvre les stratégies et les politiques ainsi que pour étudier et réaliser des projets régionaux.

1- La priorité à assurer au sein d'un tel réseau se situe au niveau de l'**information sur l'eau** : il est très généralement reconnu que la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Le renforcement du noyau organisé autour du SEMIDE et des « Points focaux nationaux » pourrait répondre à l'exigence, formulée par l'Union pour la Méditerranée, de mettre en place des systèmes nationaux d'information sur l'eau. Ce serait la première étape, essentielle, autour de laquelle serait mis en place le Réseau méditerranéen de ressources sur l'eau.

2- Sur ce pivot pourraient s'articuler – d'où la notion de Hub - les différents organismes existant (OIEau, l'IME, , le Plan Bleu, le Global Water Partnership, etc.) qui ont chacun leur champ d'activité spécifique. Leur réunion constituerait le Réseau méditerranéen de ressources en eau, proposant les compétences suivantes, qui s'en trouveraient mutuellement renforcées : **formation professionnelle, transfert de savoir-faire, prospective, échange d'information et de bonnes pratiques, animation des acteurs de l'eau et de la participation citoyenne, etc.**

3- La réunion de Porto a permis d'identifier deux autres fonctions qui ne sont pas actuellement assurées et qui pourraient éventuellement être intégrées au réseau :

- a. Une fonction de « **Médiation** », pour contribuer à la résolution des nombreux conflits – locaux ou non – autour des usages de l'eau,
- b. Une fonction d'**Observatoire de la recherche et de l'innovation**, pour inventorier et éventuellement suivre ou orienter les très nombreux travaux menés sur l'eau en région méditerranéenne.

L'adhésion des différents organismes concernés au Réseau méditerranéen des ressources sur l'eau pourrait faire l'objet d'un agrément signé à l'occasion de la dernière journée du Forum Mondial de l'Eau de Marseille.

Deuxième niveau : le Comité de bassin de la Méditerranée

Organisé à l'image des Comités de bassin existant dans certains pays, cette instance de concertation (consultative dans un premier temps, éventuellement décisionnaire à terme) réunirait l'ensemble des parties prenantes à la définition et à la mise en œuvre des politiques et des projets sur l'eau : **villes et collectivités territoriales, organisations de bassins, ONG, Opérateurs industriels, usagers, éventuellement partenaires nationaux, etc.**

Le Comité de bassin de la Méditerranée, constitué sur la base de l'adhésion volontaire, viendrait en appui, dans l'esprit d'une démarche « bottom-up », aux outils institutionnels mis en place à l'initiative des états et de l'Union pour la Méditerranée, dont la démarche « top-down » peut-être source de complexités et de lenteurs, voire de blocages.

Ce Comité, regroupant les parties intéressées à l'efficacité des politiques régionales de l'eau, sera par nature légitime pour formuler des propositions en matière de stratégies régionales de l'eau ainsi que pour la mise en œuvre de ces stratégies. Il pourra également, si la demande lui en est faite, formuler aux échelles nationales et régionales des avis sur les projets concrets et stimuler la mise en place de modalités de financement, notamment dans une approche novatrice.

Le Comité de bassin, pièce essentielle de la solution suggérée par l'IPEMED constituera une interface entre les parties prenantes et les organisations institutionnelles. Il ne devra pas constituer une structure permanente mais pourra donc s'appuyer dans son action sur les moyens disponibles au sein du Réseau méditerranéen de ressources sur l'eau ; dans l'autre sens, il sera au service des Etats et de l'Union pour la Méditerranée dont il pourrait constituer un relais.

Afin de mieux préciser la constitution du Comité de bassin de la Méditerranée, une réunion de travail entre différentes parties prenantes – en particulier un certain nombre de grandes villes des pays méditerranéens – sera organisée à la fin du mois de novembre 2011 à Beyrouth.

Il est également envisagé que la préfiguration de ce Comité fasse l'objet, lors de la dernière journée du Forum Mondial en mars 2012, de la signature d'un « MoU » (Memorandum of Understanding) entre les différentes parties prenantes qui souhaiteront s'inscrire dans cette dynamique.

Troisième niveau : l'Agence méditerranéenne de l'eau, structure exécutive

Il s'agit de la partie la plus ambitieuse du projet, qui suppose un consensus fort au niveau politique. Ce consensus ne peut être obtenu que dans la durée, notamment au vu des résultats des outils de « premier et deuxième niveaux ». Aussi n'est-t-il pas envisageable de mettre en place une telle structure dans un premier temps, d'autant plus qu'il convient de s'assurer préalablement qu'elle conduirait globalement à une plus grande efficacité financière et non pas à un surcroît de dépenses.

Son intérêt cependant doit être rappelé : la gestion de l'eau par bassin hydrographique et par le moyen de structures ou d'agences ad hoc a largement fait ses preuves dans la région, et la Directive cadre européenne sur l'eau en fait une échelle de référence.

En outre, le moment est propice car les réformes démocratiques qui sont en cours dans les pays de la rive sud et est de la Méditerranée ainsi que la poursuite de la construction de l'Union pour la Méditerranée convergent et constituent une double opportunité pour imaginer des projets ambitieux.

L'Agence méditerranéenne de l'eau pourrait s'appuyer sur une « Charte de l'eau » reprenant les principes déjà définis, comme la Stratégie méditerranéenne de l'eau. Elle aurait pour missions d'appuyer les actions communes des Agences de bassin pour améliorer l'efficacité des usages de l'eau, pour réduire la pollution dans les bassins hydrographiques et dans les zones côtières ; elle pourrait également participer au financement de réalisations concrètes, dans la mesure où elle bénéficierait de ressources financières classiques ou innovantes (instauration du principe « pollueur-payeur ». dispositifs du type « Oudin-Santini », micro-crédit, mutualisation de financements classiques au profit de petits projets, etc). Elle pourrait en outre, sur la demande des parties intéressées, assurer une fonction d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études ou d'infrastructures.

A ce stade, il n'est pas envisagé de pousser cette partie de la proposition au-delà d'une « Concept note », à préparer en concertation, notamment à l'occasion du Forum méditerranéen de Marrakech et à présenter lors du Forum mondial de Marseille.

Programme de travail

Trois étapes viendront ponctuer le travail mené en continu par l'IPEMED pendant les six prochains mois, d'octobre 2011 à mars 2012 :

- **Réunion de Beyrouth co-organisée avec le Président d'honneur du REMOB, M. Fadi Comair:**
 - o Concertation entre les parties prenantes en vue de la préfiguration du Comité de bassin de la Méditerranée.
- **Forum méditerranéen de Marrakech :**
 - o Présentation et discussion sur le projet de Réseau méditerranéen de ressources sur l'eau.
 - o Présentation et discussion sur le projet de Comité de bassin de la Méditerranée.
 - o Discussion sur le projet de structure exécutive.
- **Forum mondial de Marseille :**
 - o Présentation générale et débat sur les trois niveaux du projet,
 - o Signature de l'Agrément relatif au Réseau méditerranéen de ressources sur l'eau.
 - o Signature du MoU relatif au Comité de bassin de la Méditerranée.